

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 22 AVRIL 2014**

- **Décision Modificative Budget Principal 2014 :**

Le Maire informe les membres du Conseil des points suivants :

- Budget primitif 2014, section investissement la somme de 102 196,79 € opération n°208 PVR (travaux rue de la Bergeolle, les travaux sont déjà réalisés)
- La somme de 37 482,24 € opération n°125 (réserve foncière : prévision budgétaire en cas d'acquisition à faire)
- La somme de 110 765,45 € intitulée autres établissements publics (subvention pour lotissement pour l'équilibre du budget lotissement)

Les indemnités pour le Maire et les Adjointes (3175 € non prévu au budget) pourrait être pris au compte 022 : dépenses imprévues.

Délibération concernant le compte 022 (dépenses imprévues) va être diminué de 3175 € au profit du compte 6531 (indemnités), décision modificative au budget primitif 2014.

(Délibération n°53)

Délibération n°54 concernant le taux d'indemnisation du Maire et des Adjointes, nous avons décidé que le taux pour Le Maire passe à 28% et le taux pour les Adjointes passe à 7,35%.

- **Point sur les rythmes scolaires et impacts sur la commune :**

Concernant la répartition des élèves dans les trois écoles, nous allons prendre contact avec les délégués de parents d'élèves afin qu'une pétition se mette en place contre les trois niveaux dans la même classe prévus : 4 CE1 ; 12 CE2 ; 10 CM1.

Proposition du SIVOS concernant les rythmes scolaires, cela ne pose pas de problème, sauf pour mercredi où le car passera à 12h30 alors que la sortie des enfants est à 11h30.

Le circuit du bus est à revoir.

- **Organisation du travail personnel communal :**

- Le contrat de la secrétaire de Mairie de Mme Linda Morlière est un CDD d'1 an renouvelable ; avec une LAT à voir dans 3 mois ; une IHTS pour les heures supplémentaires, applicable maintenant : pour les conseils municipaux, les élections et les demandes de conseils municipaux. ( Délibération n°50)

- Création de nouvelles commissions :

Commission « Gestion du personnel » avec Thierry CARAMIGEAS, Nadège COUVROT, Jean-Marc GAILLARD, Julie PIROTTE, Isabelle VAN BRABANDT. Réunion une fois par mois pour le suivi du fonctionnement et la gestion des plannings et une fois par trimestre pour la gestion et le suivi des carrières.

Commission « CCAS » avec Isabelle VAN BRABANDT et Marilyne GUEBEAU.

Se rajoute Béatrice MAGNON, Julie PIROTTE, Carole DEGUEULE et Frédéric PORTIER pour la commission de la salles des fêtes ; Jean-Marc GAILLARD pour la commission de voirie ; Frédéric PORTIER pour la commission jeunesse/sport et Julie PIROTTE pour la commission bibliothèque/communication et écho des étangs.

(Délibération n°51)

- **Point sur le dossier éolien :**

Mme Le Maire à rencontrée ce matin le secrétaire général ; le 5 septembre 2014 est la date limite et le dossier est au ¾ validé.

Un vote à bulletin secret a été effectué pour répondre à la question suivante : « Êtes-vous d'accord pour vous désolidariser de la délibération du précédent conseil municipal autorisant la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune et faire une consultation auprès des habitants afin de recueillir leurs avis ? »

Dépuillement : 14 oui ; 0 non ; 1 blanc

(Délibération n°56)

• **Questions diverses :**

- Acquisition d'un ordinateur portable pour Mme Le Maire, pour une utilisation à la Mairie.
- Pas d'attribution de subvention pour la MFR de Chauvigny et de Jardres.
- Un impayé de 1 mois sur un loyer, il va être régularisé.
- Le conseil a décidé que la société SAVIBOIS vienne sur place pour constater les défauts des rebardes installées et de trouver une solution pour la peinture.
- Pour l'Entreprise HD Bâtiment :  
l'avenant au contrat concernant l'enlèvement de l'abris bus (3552€ HT) et l'ajout de prestations complémentaires (nettoyage de la stèle route de Montmorillon, changement du regard derrière la Mairie, 3 bacs à fleurs devant la Mairie...)  
Accord de tous les membres du Conseil pour l'avenant et demander un devis sur les prestations complémentaires.  
Les membres du Conseil autorisent Mme Isabelle VAN BRABANDT à signer le devis pour les travaux complémentaires, pour les eaux pluviales pour un montant de 536,60€ HT avec l'Entreprise HD Bâtiment. (Délibération n° 52)
- Concernant la boulangerie, nous avons décidés de demander à M. Tranchant s'il souhaite acheter les murs de la boulangerie (fin du bail en février 2015), nous allons le convoquer lors du prochain conseil municipal afin qu'il nous exprime ses intentions pour l'année 2015.
- Concernant les vols dans le cimetière (fleurs, pots, deux personnes concernées), nous allons en informer la gendarmerie.
- La tribune de foot est à revoir, nous avons deux devis :  
Chausson matériaux 58,75 € TTC (planches)  
SARL Bugeon et fils 83,00 € TTC (planches)  
Les membres du conseil autorisent Mme Le Maire à signer les devis.
- Concernant le pot de départ de Sylvie, la date est fixée pour le 16 mai 2014 à 19h.
- Nous avons donné notre accord à M. Vergnaud sur le fait que la commune prenne en charge l'achat de la peinture pour refaires les bandes du terrain de tennis, charge à lui pour repeindre.  
Les poteaux ne sont pas aux normes, de la mousse est à mettre autour.
- Pour le transfert de la poste à la mairie, plusieurs devis ont été fait. (la poste prend en charge 50% du prix des travaux)

M. Callec et M. Dessieux ayant réalisés des devis, ils sortent de la salle de conseil à 00h30.

Devis de Simon SARL Callec (isolation, carrelage, menuiserie) pour un montant de 3295,16 € HT soit 3954,23 € TTC.

Devis de Dessieux David (électricité, chauffage, éclairage) pour un montant de 1159,40 € HT soit 1391,28 € TTC.

Devis de SARL Degueule Frère (démolition plancher + dalle) pour un montant de 1574,21 € HT soit 1889,05 € TTC.

Devis de SAVIBOIS (porte vitrée de séparation) pour un montant de 1715,40 € HT soit 2058,48 € TTC, pour comparaison avec le devis de M. Callec qui est de 1089,70 € HT pour la porte vitrée.

Le devis de M. Degueule est accepté (1889,05 € TTC), inhumanité ;

Le devis de M. Callec est accepté (3954,23 € TTC), inhumanité ;

Le devis de M. Dessieux est accepté (1391,28 € TTC), 1 abptention ;

L'autorisation est donnée à Mme Le Maire pour signer les devis, il manque le devis de peinture. ~~cedan~~  
M. Callec et M. Dessieux sont invités à rentrer dans la salle à 00h43. (Délibération n°55)

**La date du prochain conseil est fixée le 12 mai 2014 à 20h.**

~~BERNARD Aude~~  
~~PIRSTE JULIE~~  
~~MAGNUS~~  
~~MAURICE PIERRE~~  
~~MAGNUS~~  
~~ALICE CAVAT~~  
CALLEC  
CHRISTIAN

SARL Bugeon  
Dessieux David  
Vanden Linden  
Carmingeas Thierry  
L.T.  
VAN BRABANDT  
SAITLOU  
SEAN MALE  
LEITE